

Déclaration du SNUipp-FSU CAPD du mercredi 4 février 2015

Monsieur le Directeur Académique,

L'installation d'une nouvelle CAPD est l'occasion de rappeler toute l'importance du paritarisme et du dialogue social indispensable pour garantir les droits individuels de nos collègues, l'équité du traitement de leurs demandes, la transparence des décisions prises par l'administration et le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Cela nécessite, entre autres, le respect du calendrier des opérations de carte scolaire. Le report de ces opérations après les élections départementales a des répercussions très négatives pour la préparation de la rentrée scolaire prochaine. Adapter les locaux et recruter une ATSEM en cas d'ouverture de classe, implanter des postes pour préparer les mutations et organiser des compléments de service pour les directeurs d'école, les maîtres formateurs, les temps partiels, nécessite du temps. Cela impactera aussi fortement le quotidien de nos collègues : le mouvement sera retardé et les enseignants, particulièrement les stagiaires, connaîtront leur nouvelle affectation beaucoup trop tardivement. De plus, ce report générera des difficultés inévitables pour les personnels administratifs. C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre en ce sens.

Dans le premier degré, certaines questions sont actuellement encore en souffrance comme celle de la formation continue. Or, on ne peut pas envisager une rénovation pédagogique sans former ceux qui sont directement concernés au quotidien. Avec les événements terribles qu'a connus notre pays en ce début d'année, la responsabilité de l'école est clairement évoquée. Pour le SNUipp et la FSU, si l'école a un rôle majeur à jouer, elle ne peut pas tout. Toutefois, si on veut qu'elle puisse jouer ce rôle, il faut des moyens à la hauteur de cette ambition. Il faut également une reconnaissance pour les enseignants et de la formation pour faire face à la complexité de notre métier et de ses missions et accompagner les collègues qui travaillent depuis longtemps sur les questions du vivre ensemble dans leurs écoles. Enseigner et faire vivre la laïcité, cela s'apprend, dès la formation initiale et tout au long d'une carrière.

De plus, la formation initiale dans son ensemble est laborieuse, comme l'a reconnu un récent rapport de l'Inspection générale. Il est nécessaire de dresser rapidement un bilan des ESPE pour rectifier le tir et donner aux nouveaux enseignants la formation initiale solide dont ils ont besoin.

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire, si elle était nécessaire, ne peut se faire à périmètre constant, si on veut qu'elle apporte vraiment une réponse satisfaisante aux territoires et aux élèves qui en ont besoin. Une dotation budgétaire supplémentaire est nécessaire et la nouvelle carte doit donner toute sa place aux écoles qui ne peuvent pas en être exclues sur le seul motif que leur collège de rattachement ne serait pas labellisé. Le SNUipp-FSU avec la FSU continue de dénoncer la manière dont cette question a été traitée dans notre département et notre Académie, sans réel dialogue social et dans l'opacité. De nombreuses écoles restent sur le bord du chemin avec les conséquences désastreuses pour les élèves les plus fragiles et des conditions de travail qui vont être encore dégradées pour les enseignants.

La question du remplacement reste critique, en particulier dans notre département. Les conséquences du manque de remplaçants sont supportées exclusivement pas les élèves et les enseignants. Plus de 32 000 journées de classe non remplacées pour l'année scolaire 2012-2013 dans notre département. Dans les écoles, les équipes pédagogiques accueillent les élèves dont les enseignants absents ne sont pas remplacés durant parfois de longues périodes. Cela participe fortement de la détérioration des conditions de travail de tous. Cela dégrade les relations avec les familles, ce sont les enseignants qui en supporte là aussi les conséquences.

De plus les chantiers métier n'ont pas apporté les réponses attendues pour améliorer les conditions d'exercices des missions. Ces chantiers s'ils ont apporté quelques évolutions pour certaines catégories de personnels comme les enseignants en éducation prioritaire, les directrices et directeurs d'école ou les conseiller-e-s pédagogiques, se limitent souvent à un début de rattrapage indemnitaire et ne permettent aucun temps dégagé pour l'ensemble des personnels. De plus, ils n'apportent aucune évolution à la majorité des personnels.

10 ans après la loi de 2005, le SNUipp-FSU souhaite rappeler que beaucoup de chemin reste encore à parcourir pour que «l'inclusion fasse école.» Celle-ci a besoin à la fois de dispositifs pour l'accueil des élèves en situation de handicap mais aussi de structures et dispositifs pour l'adaptation (RASED, SEGPA...). Les questions de formation et d'accompagnement sont aussi essentielles. Nous voulons ici dénoncer la gestion des personnels non titulaires. Ces personnels déjà précarisés se sentent maltraités (temps partiels imposés, changement d'affectation....) nous demandons que leur situation et leurs questionnement soit pris en compte avec bienveillance par les services.

Il y a nécessité à ouvrir d'urgence le chantier sur les obligations de service des professeurs des écoles. Il est nécessaire de repenser le métier d'enseignant du primaire. Par exemple, le cadre actuel des «108 heures annualisées» qui recouvre le travail hors enseignement explose, car il n'est plus adapté aux nouvelles réalités du métier. Il est temps de revoir son contenu en laissant aux équipes la responsabilité de l'utiliser pour le travail en équipe, la rencontre avec les parents et les partenaires de l'école.

Le SNUipp-FSU demande toujours une remise à plat de la réforme des rythmes scolaires et préconise la libération d'un mercredi matin sur 3 afin que le temps de concertation soit institutionnalisé et réintégré dans l'emploi du temps régulier des écoles sans amputer le temps de classe des élèves.

Enfin la revalorisation salariale des enseignants du primaire reste au point mort et entraîne des difficultés à recruter, avec des recours de plus en plus nombreux à des contractuels.

L'OCDE a une nouvelle fois alerté sur le déclassement salarial des enseignants du primaire en France recrutés à BAC + 5, et ce, alors que comme tous les fonctionnaires, ils subissent de plus un blocage de leurs salaires depuis 5 ans quand, dans le même temps, les "anomalies salariales "des recteurs sont corrigées. Le SNUipp-FSU réclame, dans un premier temps, un calendrier d'augmentation de l'ISAE bloquée à 400 euros brut par an, afin qu'elle soit alignée sur l'ISOE du second degré. Il continue avec la FSU d'exiger la fin du gel du point d'indice pour tous les fonctionnaires.